	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre <b>25019</b></p>
---	--	---

**SEANCE du : 17 février 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 11 février 2025.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Marie JARRY	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Sandrine DELUGEAU	Constance MACKOW	Anne ROUX
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Hélène BROSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Pierre BUREAU	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROSEAU	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Nathalie MOREAU, pouvoir à Constance MACKOW
Rodolph THIBAudeau	Philippe ROBIN	Florence BAZZOLI

**Secrétaire de séance :** Bruno BODIN, assisté des services de la Ville

**Assistaient également :** Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services  
Thierry NOMBALAY, Directeur du service financier



**Refacturation par l'Agglo2B à la commune de Bressuire des frais de téléphonie/informatique pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2024**

Jean-François MOREAU présente le dossier.

Suite à une facturation auprès de l'Agglo2B, de frais de téléphonie-informatique (Microsoft Office 365) appartenant à la commune de Bressuire, il convient que la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais refacture à la commune de Bressuire les frais de téléphonie et informatique suivants :

-Microsoft Office 365 commune de Bressuire 2<sup>ème</sup> semestre 2024 : 45 856,45 € TTC

Il s'agit par délibérations concordantes des deux collectivités, de procéder à la refacturation par l'Agglo2B à la commune de Bressuire du montant de 45 856.45 € TTC correspondant aux frais listés ci-dessus pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2024.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

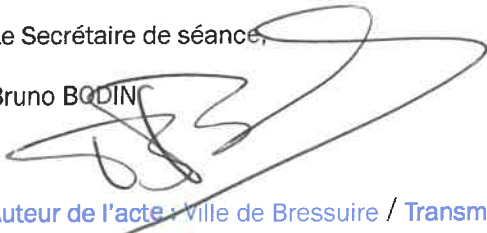
- **D'ACCEPTER** la refacturation par l'Agglo2B à la commune de Bressuire, des frais de téléphonie et informatique (Microsoft Office 365) du 2<sup>ème</sup> semestre 2024 pour le montant de **45 856,45 € TTC**.
- **D'IMPUTER** cette dépense sur les crédits ouverts au budget.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Bruno BODIN




Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20250221-DG\_DEL\_2025\_019-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2025  
Date de réception préfecture : 21/02/2025

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le :

**21 FEV. 2025**